

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 20 octobre 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Philippe ARDHUIN - Éric LE DISSES.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URBA-040-12346/22/BM

■ **Approbation d'une convention de travaux conclue avec GRDF pour la réalisation des tranchées, la réfection de la voirie et la pose du réseau de distribution publique de gaz naturel dans le cadre de la rénovation du Centre Ancien de Marignane**
30274

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Commune de Marignane et la Métropole Aix-Marseille-Provence ont engagé depuis 2005 la requalification des espaces publics du centre ancien de Marignane.

Cette opération s'inscrit dans un projet d'ensemble qui a été retenu au titre de l'appel à projet Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD – dispositif piloté par l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine).

Les voiries impactées par ces travaux et dont la Métropole est propriétaire et gestionnaire, concernent : la rue Des Jardins, la rue de Cavaillon, la rue du Vieux Renard, la rue de la Pompe, la rue Courtissade, la rue de l'Etoile, la Place de l'Horloge, la rue Victor Hugo, la Place Camille Desmoulins, la rue Jean Courret, la rue Marechal Foch, la rue Grands Puits, et l'Impasse Nicolas.

Les travaux s'articulent autour de 9 000 m³ de terrassements généraux, 4 000 m² de pavés et dalles, 5 000 mètres linéaires de réseaux humides et 21 000 mètres linéaires de réseaux secs.

A l'occasion de l'opération de réhabilitation, GRDF envisage d'effectuer la pose d'ouvrages de distribution de gaz en vue de raccorder ultérieurement plusieurs bâtiments situés dans le périmètre de l'opération.

En conséquence il apparaît pertinent de définir les modalités d'exécution et de financement des travaux nécessaires à l'alimentation en gaz naturel.

Les parties ont convenu que la Métropole Aix-Marseille Provence réalisera à ses frais les démarches préalables nécessaires à la réalisation de tranchées (notamment les arrêtés de circulation, la signalisation de chantier, les dépôts de matériels et matériaux), ainsi que les travaux de génie civil (réalisation de tranchées communes, compactage, remblaiement de la tranchée et réfection) et que la société GRDF procèdera notamment aux travaux de pose du réseau de distribution de gaz et aux raccordements éventuellement nécessaires.

Ainsi, il est proposé d'approuver une convention avec la société GRDF afin de définir la répartition des travaux entre la Métropole Aix-Marseille Provence et GRDF sur le périmètre de l'opération d'aménagement du Centre Ancien de Marignane.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- Le contrat de concession de distribution publique de gaz naturel en vigueur.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à l'aménagement des rues mentionnées ci-après sur la commune de Marignane : la rue Des Jardins, la rue de Cavaillon, la rue du Vieux Renard, la rue de la Pompe, la rue Courtissade, la rue de l'Etoile, la Place de l'Horloge, la rue Victor Hugo, la Place Camille Desmoulins, la rue Jean Courret, la rue Marechal Foch, la rue Grands Puits, et l'Impasse Nicolas.
- Qu'il est nécessaire dans ce cadre de procéder aux travaux de pose du réseau de distribution publique de gaz naturel se situant dans l'emprise du chantier de l'opération;

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée relative aux travaux pour la réalisation des tranchées, la réfection de la voirie et la pose du réseau de distribution publique de gaz naturel dans le cadre de la rénovation du Centre Ancien de Marignane, à conclure avec GRDF.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Transitoire de Liquidation 1 sous le numéro d'opération 2015118100 Nature : 4581191003 – Fonction : 844 – C310.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Conseillé Délégué,
Voirie - Infrastructures,
Parcs et aires de stationnement,
Pistes cyclable, Schéma de voirie

Philippe GINOUX